



SUD Protection Sociale Haute Normandie
Section CPAM Rouen Elbeuf Dieppe
8 rue de la Savonnerie
7600 Rouen
Tel 06 88 06 73 34
sudpshn@laposte.net

Extrait du Compte-rendu SUD- CSE du 14/05/2020

DISPOSITIF CONTACT TRACING :

SUD présente en introduction ses questions et remarques sur le déploiement du dispositif :

Pourquoi ne pas avoir privilégié le volontariat plutôt que la désignation d'office ? Sachant que parmi les agents désignés, certains gardent leurs enfants, ce qui est incompatible avec 6h d'appel par jour. La mission est importante mais une tâche est mieux réalisée quand elle est faite volontairement.

SUD regrette le manque d'informations communiquées aux managers, qui n'obtiennent pas ou peu de réponses satisfaisantes des pilotes.

SUD souligne le manquement constaté sur les documents à étudier par les agents de la brigade, en effet le chemin d'accès des documents a été mal communiqué.

Les positionnements sur les créneaux horaires sont-ils réellement à la main des agents ?

SUD met l'accent sur les appels à l'aide des agents désignés pour la brigade, certains sont en situation réelle de détresse. SUD demande à ce que les agents désignés d'office puissent se retirer du dispositif si le nombre de volontaires est suffisant.

Réponse de la Direction :

Le personnel de la brigade devient prioritaire pour l'accueil de leurs enfants en crèche/écoles, comme le sont les

professionnels de santé. La 1^{ère} équipe a été constituée ainsi car leurs compétences, notamment en matière de Relation Client, se prêtent à la mission. Si ces agents ne se sentent pas en mesure d'assurer la mission, cela soulève des questions sur leur coeur de métier. L'affectation à cette brigade n'est pas optionnelle, cependant les situations seront examinées au cas par cas.

Les agents se sentant en difficultés quelles qu'elles soient doivent impérativement se rapprocher des pilotes pour l'étude de leur situation. L'Agent de Direction responsable de cette activité a d'ailleurs communiqué son numéro de téléphone aux agents de la brigade. le référent QVT, est également disponible et en lien avec la médecine du travail.

Le démarrage de l'activité a été décalé, à la fois parce que la loi cadrant l'activité n'a été promulguée que le 12 mai, et le service ameli pro a été disponible le 13 seulement. La mission étant expressément prioritaire la Direction a communiqué avec la caisse nationale et les établissements pour que l'activité Prado soit revue à la baisse.

Les créneaux horaires sont choisis par les agents dans la mesure du possible, mais la mission doit être assurée au mieux.

La Direction reconnaît qu'il aurait été idéal de pouvoir d'abord passer par un appel à volontariat, mais les CPAM ont été prises par le temps devant les directives du gouvernement.

A ce stade il n'est pas possible de connaître les effectifs nécessaires à cette brigade puisque cela évoluera en fonction du nombre de cas recensés dans le département et qu'il pourrait également y avoir des entrées entre régions plus ou moins touchées puisque ces brigades sont nationales. En dehors des agents qui effectuent déjà une mission prioritaire (type PE, CSS...), toutes les candidatures devraient être acceptées. FO émet un avis favorable avec réserves.

AVIS SUD :

« Nous pensons que l'idée d'un suivi des personnes contaminées et des personnes « contacts » est un élément important pour endiguer le COVID-19 (cela a fonctionné dans certains pays) et que la question de la prévention est une mission (même si elle a été mise de côté depuis des années) de l'Assurance Maladie. Donc l'idée d'une "brigade" avec du personnel de l'Assurance Maladie est recevable. La dangerosité de ce virus justifie la mise en place d'un suivi des personnes contaminées et de leurs contacts dans le respect de la confidentialité et du secret médical.

Cependant nous critiquons la façon dont cela est mis en place sans concertation et à l'arrache, dans la continuité de la gestion du gouvernement qui, depuis le début de cette crise, a souvent fait preuve d'amateurisme, voire de malhonnêteté avec la communication sur le port du masques par exemple, ce qui nous encourage à la méfiance...

Nous souhaitons que cela soit fait dans le respect du secret médical et du secret professionnel (ce qui est le cas car le personnel de la Sécu est soumis au secret professionnel). Par contre, nous dénonçons les conséquences de cette mise en place pour les autres missions de la Sécu car les agents utilisés pour ces brigades vident leurs services d'appartenance alors que les assurés précaires vont avoir besoin de nous. Les restrictions de personnel et la non reconnaissance du travail ont depuis des années contribué aux retards dans les services, à la dégradation du service rendu à nos publics. De plus, nous dénonçons les réquisitions (on nous parlait au départ de volontariat) et le travail le dimanche (les cabinets médicaux seront-ils ouverts le week-end ?). Déjà de nombreux agents ainsi désignés font remonter leurs craintes quant à leur capacité à accomplir une telle mission ! Nous dénonçons des risques psycho sociaux accrus !

Les questions RH, précisées depuis dans votre foire aux questions et ce jour en séance ne nous apportent pas de garanties dans la pratique et nous avons peur que certaines notions comme le volontariat, les contraintes de gardes d'enfants, la quantité d'informations, les formations, le droit à la déconnexion... ne restent que des mots.

L'avis de SUD est défavorable. »